



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1323 - Construction de logements sociaux

**Adaptation de logements locatifs sociaux
au handicap et à la perte d'autonomie**

Rapport n° CP/2014/181

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par la SCI DEG concernant les travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie d'un logement locatif social PLS (prêt locatif social) dans le cadre de la mise en oeuvre de la charte départementale d'accessibilité adoptée par le Conseil Général le 23 octobre 2012 dans un immeuble de STRADIM ayant bénéficié du label « Habit'Access 67 » à Brumath.

Le 26 mars 2007, le Conseil Général a décidé d'octroyer une subvention de 4 000 € pour chaque logement locatif social créé sur le territoire départemental hors CUS et directement lié au handicap.

Le Département du Bas-Rhin a signé le 23 octobre 2012 la Charte Départementale de l'Accessibilité du Bas-Rhin 2012-2014 avec STRADIM relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou handicap. Ce document confirme l'attribution d'une subvention maximale de 4 000 € aux particuliers réalisant des PLS (prêts locatifs sociaux) dans le cadre du label Habit'Access 67.

STRADIM, dans le cadre de la réalisation d'un programme de 37 logements, a signé la convention de partenariat pour la mise en oeuvre du label Habit'Access 67 sur l'opération de Brumath, le 6 mars 2013.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande présentée par la SCI DEG représentant une subvention d'un montant 4 000 € pour l'adaptation d'un PLS qu'elle a acquis en 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39076	204-20422-72	139 587,50 €	139 587,50 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 4 000 € à la SCI DEG pour l'adaptation d'un logement PLS (prêt locatif social) au handicap et à la perte d'autonomie dans l'opération « Les Jardins de la Zorn » située rue de la rue de la Rivière à Brumath.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et la SCI DEG, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL